

## FORMATION CONTINUE



### PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

A partir de 375€ nets de taxes.

100% présentiel  
**Mix Learning**

**Public visé :** Tout collaborateur en charge de prévenir les risques de harcèlement sexuel et agissements sexistes dans l'entreprise (préventeur, membre du CSE (Comité Social et Economique), RRH, ...)

**Prérequis :** Sans niveau spécifique

**Accessibilité aux personnes handicapées**  
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

### Prochaines sessions

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

SESSION 1 : 15/10/2024

ROUBAIX

SESSION 1 : 16 sept

LENS

SESSION 1 : 18 octobre

98%

DE TAUX DE  
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE  
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS  
DISPONIBLES

### Objectifs

Savoir orienter, informer et accompagner les salariés en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes  
Connaître la définition du harcèlement et les sanctions  
Appréhender la responsabilité civile et pénale de l'employeur dans ces domaines  
Réfléchir à un plan de prévention et d'action dans la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

### Les + de la formation

Formation pratique avec analyse des situations vécues par les participants et/ou issues de la jurisprudence  
Identification des moyens de prévention et de lutte contre le harcèlement

Retrouvez toutes nos formations sur :

**laho-formation.fr**

Document généré le 07/2024

BESOIN D'ÊTRE CONTACTÉ(E) POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR UN DEVIS ?  
APPELEZ NOTRE CONSEILLER pour un premier entretien GRATUIT et SANS ENGAGEMENT.

 **N° Vert 0 805 384 384** [formationcontinue@laho-formation.fr](mailto:formationcontinue@laho-formation.fr)





## PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

### Contenu de la formation

Découpage par demi-journée :

#### 1. Identifier le harcèlement et les responsabilités de l'employeur

- Les définitions légales
- L'auteur du harcèlement
- Méthodologie et charge de la preuve
- La responsabilité de principe de l'employeur : des mesures à prendre
- La responsabilité du salarié harceleur
- La protection de la victime
- La protection du témoin
- Que se passe-t-il en cas d'accusation infondées ?

#### 2. Les moyens de lutte contre le harcèlement

- Le rôle de l'employeur : actions et réactions définitions de procédures
- Le rôle du référent prévu en matière de harcèlement sexuel et agissement sexiste
- Le rôle du management dans la détection du harcèlement
- Les moyens d'actions des IRP (Instances Représentatives du Personnel)
- Le recours à la médiation





## PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

### Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

### Résultats attendus

Etre capable de :

- Identifier les pratiques déviantes en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes et savoir comment agir
- Cerner les différents acteurs de la prévention dans et en dehors de l'entreprise
- sensibiliser les différents salariés sur la thématique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- mesurer les enjeux de pratiques déviantes en matière de responsabilité civile et pénale

### Modalités d'évaluation

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

### Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

### Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

